



Département de Vaucluse
HÔTEL DU DÉPARTEMENT
Rue Viala - CS 60516
84 909 Avignon Cedex 9
Téléphone 04 90 16 15 00
www.vaucluse.fr

SERVICES DU DÉPARTEMENT
Pôle Aménagement

**ARRETE
TEMPORAIRE CONJOINT
N° 2026-7969**

**Portant réglementation de la
circulation sur les
D31 du PR 15+0200 au PR 17+0000
(L'Isle-sur-la-Sorgue et Velleron), VC
C175 du PR 0+0640 au PR 0+0802
(Velleron) et VC C181 du PR 0+0000 au
PR 0+3602 (Velleron et L'Isle-sur-la-
Sorgue)
Communes de L'Isle-sur-la-Sorgue et
Velleron**

Hors agglomération

**LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
LES MAIRES DES COMMUNES DE VELLERON ET L'ISLE-SUR-LA-SORGUE**

- VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-6 et L. 3221-4
- VU** l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription et le livre 1, 8ème partie, signalisation temporaire
- VU** le Code de la route et notamment l'article R. 411-8
- VU** le dossier d'exploitation
- VU** l'arrêté de la Présidente du Conseil départemental n° 2024-11039 du 23 décembre 2024 portant délégation de signature à Monsieur Fabrice SAUVA, Directeur des Interventions et de la Sécurité Routière
- VU** la demande en date du 18/09/2026 de l'entreprise MIDITRACAGE, intervenant pour le compte du Conseil départemental de Vaucluse

CONSIDÉRANT que les travaux d'aménagement routier pour création de giratoire nécessitent la réglementation temporaire de la circulation

ARRÊTENT CONJOINTEMENT

ARTICLE 1 - À compter du 25 septembre 2026 au 19 février 2027 24h/24h, la circulation sera réglementée, sur les D31 du PR 15+0200 au PR 17+0000 (L'Isle-sur-la-Sorgue et Velleron), VC C175 du PR 0+0640 au PR 0+0802 (Velleron) et VC C181 du PR 0+0000 au PR 0+3602 (Velleron et L'Isle-sur-la-Sorgue), de la façon suivante :

Prescriptions :

Dans la zone de travaux, la circulation sera alternée par feux uniquement entre 9h00 et 16h30 en dehors des week-ends et des jours fériés.

La vitesse sera progressivement limitée à 50 km/h.

La signalisation de chacune des phases restera en place 24h/24h tel que mentionné sur le DESC diffusé ou annexé au présent arrêté.

Le dépassement de tous véhicules sera interdit.

L'activité du chantier sera suspendue les week-ends, les jours fériés et de 17h00 à 8h00 en semaine.
Par phase, les voies communales VC 175 et VC181 resteront fermées à la circulation de jour comme de nuit, 24h/24h.
- jours fériés : mercredi 11 novembre 2026, vendredi 25 décembre 2026 et vendredi 01 janvier 2027.

Signalisation :

La signalisation sera établie sur la base des indications du manuel du chef de chantier, signalisation temporaire "volume 1 routes bidirectionnelles" notamment le schéma CM43 Routes bidirectionnelles avec empiètement sur voie opposée, le schéma CM44 chantier mobile trafic et visibilité justifiant alternat, le schéma CM46 chantier mobile personnel exposé en axe et le schéma DC61Déviation - Site d'entrée au niveau de la coupure CF13 Routes bidirectionnelles chantier fixe fort empiètement et CF24 Routes bidirectionnelles alternat par feux.

L'implantation des signaux sera conforme à la fiche n° 4 du manuel du chef de chantier.

Les matériels de signalisation temporaire seront tous de classe 2, conformément à l'article 52 du règlement de voirie départemental de Vaucluse.

Les panneaux seront solidement fixés sur un support stable qui pourra être lesté. Le lestage ne doit pas être réalisé avec des matériaux agressifs ou qui pourraient constituer un danger pour la circulation.

L'entreprise balisera de jour et de nuit les fouilles, les dénivellations, les matériels et dépôts de matériaux sur la base des schémas DT2, DT4 et la fiche n°3 du "manuel de chef de chantier - routes bidirectionnelles".

La signalisation devra être en permanence adaptée aux différentes phases du chantier. Elle sera déposée par l'entreprise dès qu'elle n'aura plus son utilité.

Dans le cas où certains panneaux de signalisation permanente doivent être masqués pour ne pas apporter de confusion avec la signalisation temporaire, les matériaux utilisés pour le masquage seront posés de manière à ne pas détériorer les films existants.

Dispositions particulières :

Les travaux en cours sous arrêté 2026-7762 se dérouleront jusqu'au 01/10/2026 conformément au DESC diffusé ou annexé au présent arrêté.

À compter du 28/09/2026 et jusqu'au 16/10/2026, l'entreprise SPIE interviendra pour le compte d'ENEDIS dans le cadre d'un dévoiement de ligne HTA en souterrain. Ces travaux seront réalisés sous la responsabilité de M. Nabil HALIM Tel: 06.23.12.06.15 - Mail: agenceorange.scn@spie.com

Ces interventions se dérouleront sous protection de chantier conformément aux différentes phases mentionnées dans le DESC diffusé ou annexé au présent arrêté et en zone de travaux.

Ces travaux (tranchées, enfouissement de réseaux, remblaiement et compactage) seront suivis et contrôlés par les services du Département de Vaucluse: Direction de l'Aménagement Routier sous la responsabilité de M. Thierry NOUGIER Adjoint au chef de service.

Une permission de voirie de régularisation sera instruite pour le compte d'ENEDIS.

Les entreprises intervenantes dans le cadre du chantier et couvertes sous le présent arrêté seront:
MIDITRACAGE - AGILIS - SRMV - COLAS.

Durant toute la durée de l'arrêté, en journée et pour chaque phase, si besoin, l'entreprise MIDITRACAGE pourra intervenir sous chacun des schémas de type CM43; CM44; CM46 et CF24. Les mises en place d'alternat sous schéma de type CF24 seront effectives qu'à partir de 9h00 et jusqu'à 16h30 hors week-end et jours fériés.

Pour des raisons techniques ou d'aléas climatiques les travaux pourraient se voir décalés. Si tel était le cas, des informations seraient alors diffusées ou un nouvel arrêté serait instruit.

Déviations:

Pour chaque phase de travaux, les déviations seront conformes au plan annexé au présent arrêté.
Pour la déviation EST l'itinéraire passera par la RD31 vers le chemin de l'agriculture, l'avenue Jean Bouin puis l'avenue Aristide Briand pour rejoindre la route de Velleron.
Pour la déviation OUEST, l'itinéraire passera par le chemin de la petite Bressy vers l'avenue des Sorgues RD1 pour rejoindre la RD31 en direction de Cavaillon.

Les accès riverains, publics et privés seront maintenus. L'entreprise adaptera sa signalisation en rapport de la zone traitée afin de guider les riverains.

L'entreprise assurera en permanence la propreté de la chaussée dans la zone du chantier et ses abords et effectuera à cet effet et autant que nécessaire les nettoyages de la chaussée.

Tout dommage causé au domaine public devra être réparé qualitativement à l'identique par l'entreprise.

ARTICLE 2 - La signalisation réglementaire, conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et aux schémas et fiches définis à l'article 1 du présent arrêté, sera mise en place et entretenue sous la responsabilité de :
MIDITRACAGE - 400, chemin des roseaux - 84450 SAINT SATURNIN LES AVIGNON
Tél: 06 11 17 68 03 - Port : - Adresse courriel : davidborgnet@miditracage.com

Les coordonnées de contact pour toute demande d'intervention pour la maintenance de la signalisation pendant toute la durée du chantier sont :
M. David BORGNET Responsable d 'Exploitation Tel: 06.11.17.68.03 - Mail: davidborgnet@miditracage.com

ARTICLE 3 - Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 1 ci-dessus.

L'entreprise informera les services du Département :

Agence de CARPENTRAS

M. BENICHOU Jérôme Chef de centre de VEDENE Tél : 06 34 63 17 79

ou

M. BLANC Jérôme Adjoint au Chef de centre de VEDENE Tél : 06 26 34 56 26

du démarrage des travaux, des jours d'interventions de l'entreprise et des interruptions de chantiers.

ARTICLE 4 - Le présent arrêté, dont les dispositions annulent et remplacent pendant la durée des travaux toutes les dispositions contraires et antérieures, sera affiché aux extrémités du chantier et publié dans <https://vaocluse.fr>

ARTICLE 5 - Madame la Présidente du Conseil départemental et Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Vaucluse sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 6 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame la Présidente du Conseil départemental dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Conformément aux dispositions de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, un recours contentieux peut être introduit devant le Tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères – 30000 NÎMES) dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication de la présente décision, ou à compter de la réponse du Département si un recours gracieux a été préalablement déposé. Le Tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait à Avignon, le
Pour la Présidente et par délégation

Signé électroniquement le 23/09/2026

Pour la Présidente
et par délégation,
Le Directeur des Interventions
et de la Sécurité Routière

Fabrice SAUVA

Fait à Velleron, le 22/09/2026
Maire de Velleron

P/o Le Maire par délégation
Hervé BERNARD


Fait à L'Isle-sur-la-Sorgue, le 25/09/2026
Maire de L'Isle-sur-la-Sorgue



Annexe(s) :

Schémas de définition des éléments de signalisation
CF13 Routes bidirectionnelles chandier fixe fort empiètement
CF24 Routes bidirectionnelles alternat par feux
CM43 Routes bidirectionnelles avec empiètement sur voie opposée
CM44 Routes Bidirectionnelles trafic et visibilité justifiant un alternat
CM46 Routes bidirectionnelles personnel exposé en axe
DC61 Routes bidirectionnelles entrée déviation

Diffusion :

- Madame la Cheffe du Service Réseau Vaucluse de la Direction des Transports de la Région PACA
- Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse
- Monsieur le Maire de la commune de VELLERON
- Monsieur le Maire de la commune de L'ISLE SUR-LA-SORGUE
- Monsieur David BORGNET (MIDITRACAGE)
- Monsieur Nabil HALIM (SPIE CITYNETWORKS)
- Madame la Présidente du Conseil départemental
- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Vaucluse

Agence de CARPENTRAS
Centre routier de VEDENE



AGENCE d'Avignon
ZA de Gromelle, 400 Chemin des Roseaux
84450 SAINT SATURNIN LES AVIGNON
Tel : 04 90 33 01 69



AMÉNAGEMENT DE VOIRIE
Aménagement Rond-Point RD 31, VELLERON

SCHÉMA DE PRINCIPE DE SIGNALISATION ROUTIÈRE

Indice	Date	Observations
A	17/06/2026	Création
B	09/09/2026	Modifications
C	17/09/2026	Modifications
D		
E		
F		
G		



Référence :
AVI-26-043



Edité par :
Nicolas SEJAUD
nicolassejaud@miditracage.com



Date d'édition :
17/09/2026

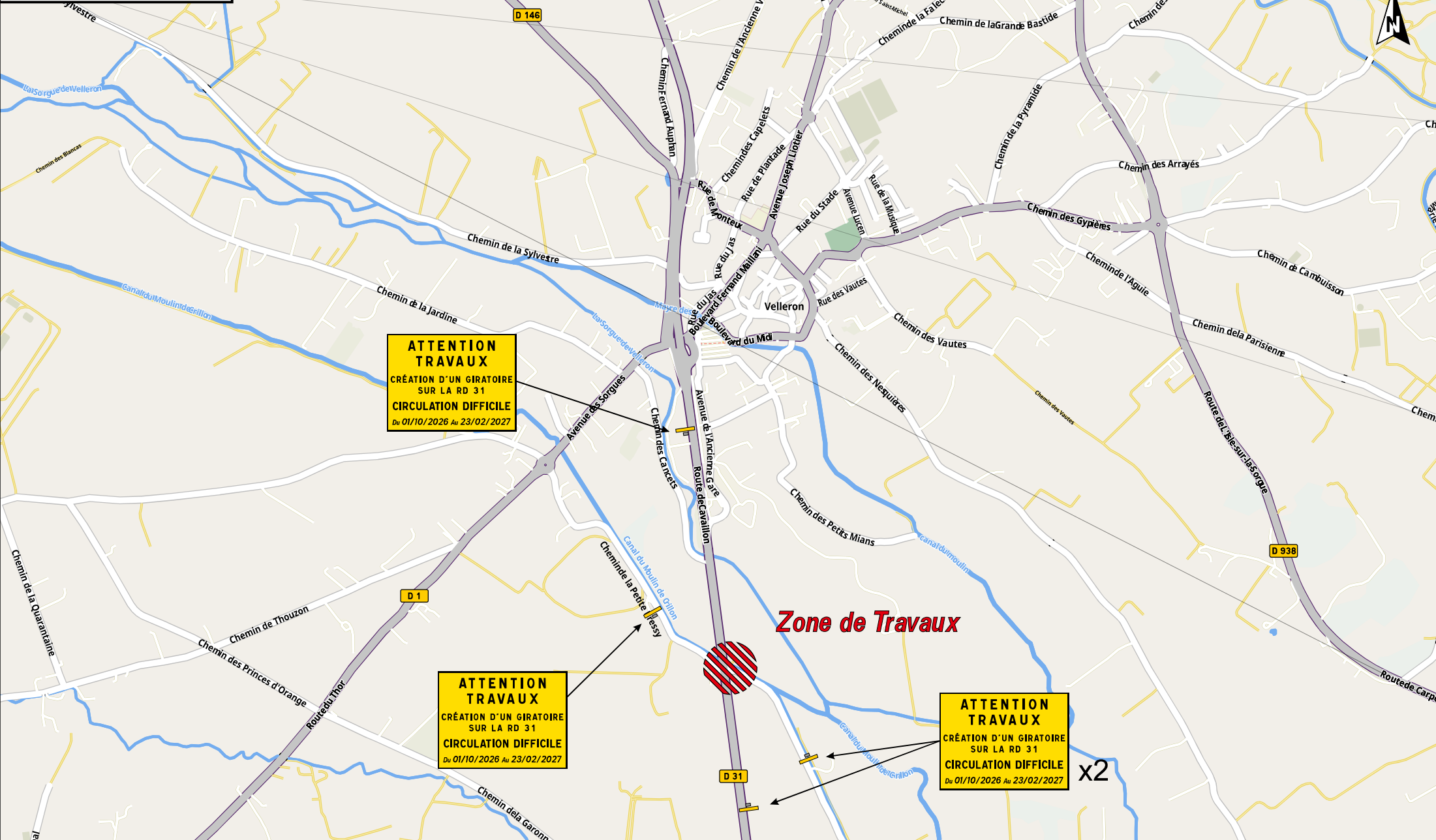


Indice :
C



Vérifié par :
David BORGNET
davidborgnet@miditracage.com

PLAN DE SITUATION





AGENCE d'Avignon
ZA de Gromelle, 400 Chemin des Roseaux
84450 SAINT SATURNIN LES AVIGNON
Tel : 04 90 33 01 69



AMÉNAGEMENT DE VOIRIE

Aménagement Rond-Point RD 31, VELLERON

**Référence :**
AVI-26-043

**Édité par :**
Nicolas SEJAUD
nicolassejaud@miditracage.com

**Date d'édition :**
17/09/2026

**Indice :**
C

**Vérifié par :**
David BORGNET
davidborgnet@miditracage.com

Légende :

 Zone de travaux

 Signalisation verticale de police

 Signalisation verticale de jalonnement

 S.M.V Type K16

 S.M.V BT4

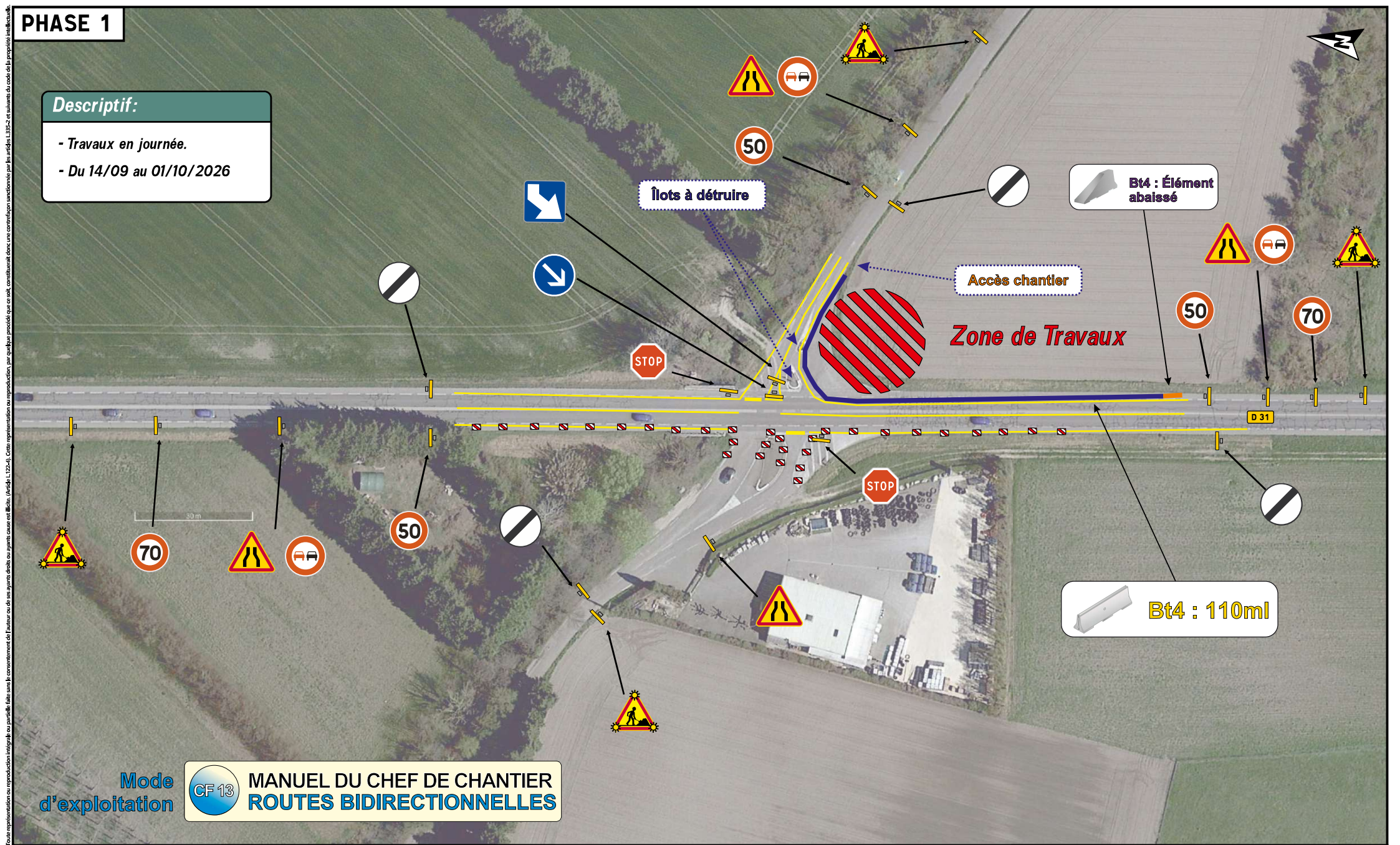
 K5a (Cône)

 Balise K5c

 Balise K5d

Descriptif:

- Travaux en journée.
- Du 14/09 au 01/10/2026



Mode
d'exploitation



MANUEL DU CHEF DE CHANTIER
ROUTES BIDIRECTIONNELLES



AGENCE d'Avignon

ZA de Gromelle, 400 Chemin des Roseaux
84450 SAINT SATURNIN LES AVIGNON
Tel : 04 90 33 01 69



AMÉNAGEMENT DE VOIRIE Aménagement Rond-Point RD 31, VELLERON

Référence :
AVI-26-043

Édité par :
Nicolas SEJAUD
nicolassejaud@miditracage.com

Date d'édition :
17/09/2026

Indice :
C

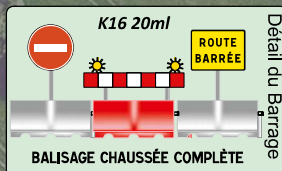
Vérifié par :
David BORGNET
davidborgnet@miditracage.com

Légende :

	Zone de travaux		S.M.V Type K16		K5a (Cône)
	Signalisation verticale de police		S.M.V BT4		Balise K5c
	Signalisation verticale de jalonnement				Balise K5d

Descriptif:

- Travaux en journée.
- Du 01/10 au 23/10/2026 (Durée : 22 jours ouvrés)



Zone de Travaux

Déviaton



ATTENTION
TRAVAUX
Route de
Velleron
BARRÉE
Suivre Déviaton

Mode
d'exploitation



MANUEL DU CHEF DE CHANTIER
ROUTES BIDIRECTIONNELLES



AGENCE d'Avignon

ZA de Gromelle, 400 Chemin des Roseaux
84450 SAINT SATURNIN LES AVIGNON
Tel : 04 90 33 01 69



Référence :
AVI-26-043

Édité par :
Nicolas SEJAUD
nicolassejaud@miditracage.com

Date d'édition :
17/09/2026

Indice :
C

Vérifié par :
David BORGNET
davidborgnet@miditracage.com

Légende :

	Zone de travaux		S.M.V Type K16		K5a (Cône)
	Signalisation verticale de police		S.M.V BT4		Balise K5c
	Signalisation verticale de jalonnement				Balise K5d

PLAN DE DÉVIATION
EST

ATTENTION
TRAVAUX
Route de
Velleron
BARRÉE
Suivre Déviation

Déviation
ROUTE
BARRÉE

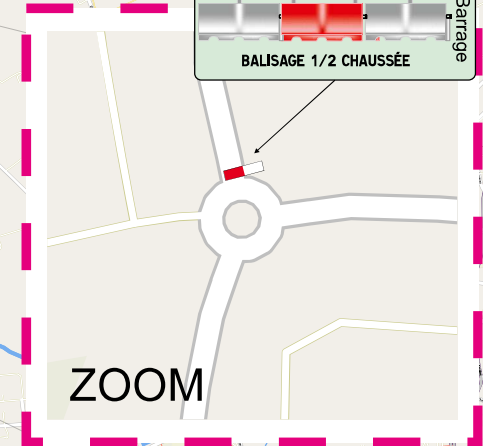
Zone de Travaux

ROUTE
BARRÉE

ATTENTION
TRAVAUX
Route de
Velleron
BARRÉE

ROUTE
BARRÉE
1 km

ROUTE
BARRÉE
2 km



ZOOM

DÉTAIL 1

DÉTAIL 2

ROUTE
BARRÉE
3 km



AGENCE d'Avignon

ZA de Gromelle, 400 Chemin des Roseaux
84450 SAINT SATURNIN LES AVIGNON

Tel : 04 90 33 01 69



Référence :
AVI-26-043

Edité par :
Nicolas SEJAUD
nicolassejaud@miditracage.com

Date d'édition :
17/09/2026

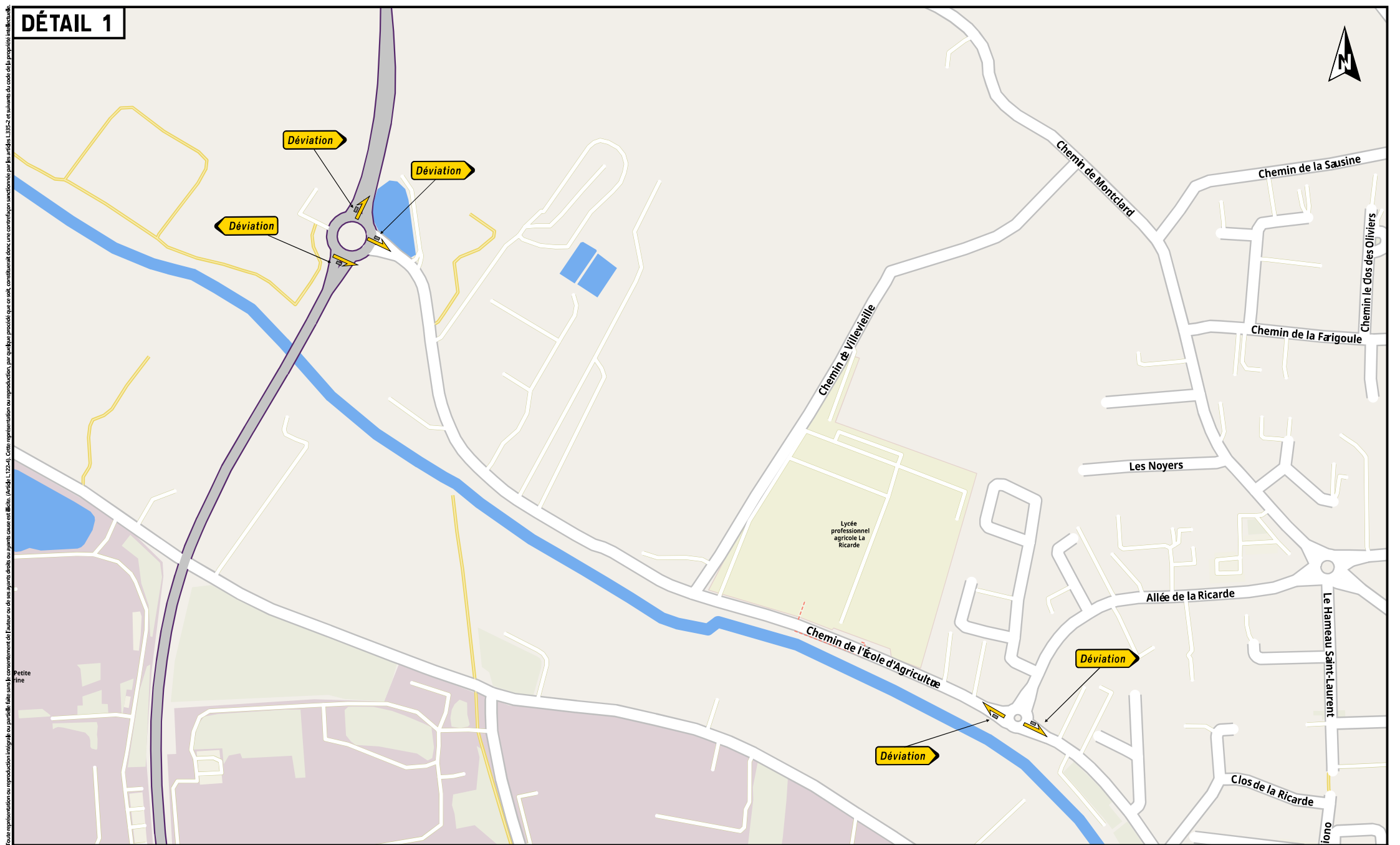
Indice :
C

Vérifié par :
David BORGNET
davidborgnet@miditracage.com

AMÉNAGEMENT DE VOIRIE
Aménagement Rond-Point RD 31, VELLERON

Légende :

- Zone de travaux
- Signalisation verticale de police
- Signalisation verticale de jalonnement
- S.M.V Type K16
- S.M.V BT4
- K5a (Cône)
- Balise K5c
- Balise K5d



AGENCE d'Avignon

ZA de Gromelle, 400 Chemin des Roseaux
84450 SAINT SATURNIN LES AVIGNON
Tel : 04 90 33 01 69

Référence :
AVI-26-043

Édité par :
Nicolas SEJAUD
nicolassejaud@miditracage.com

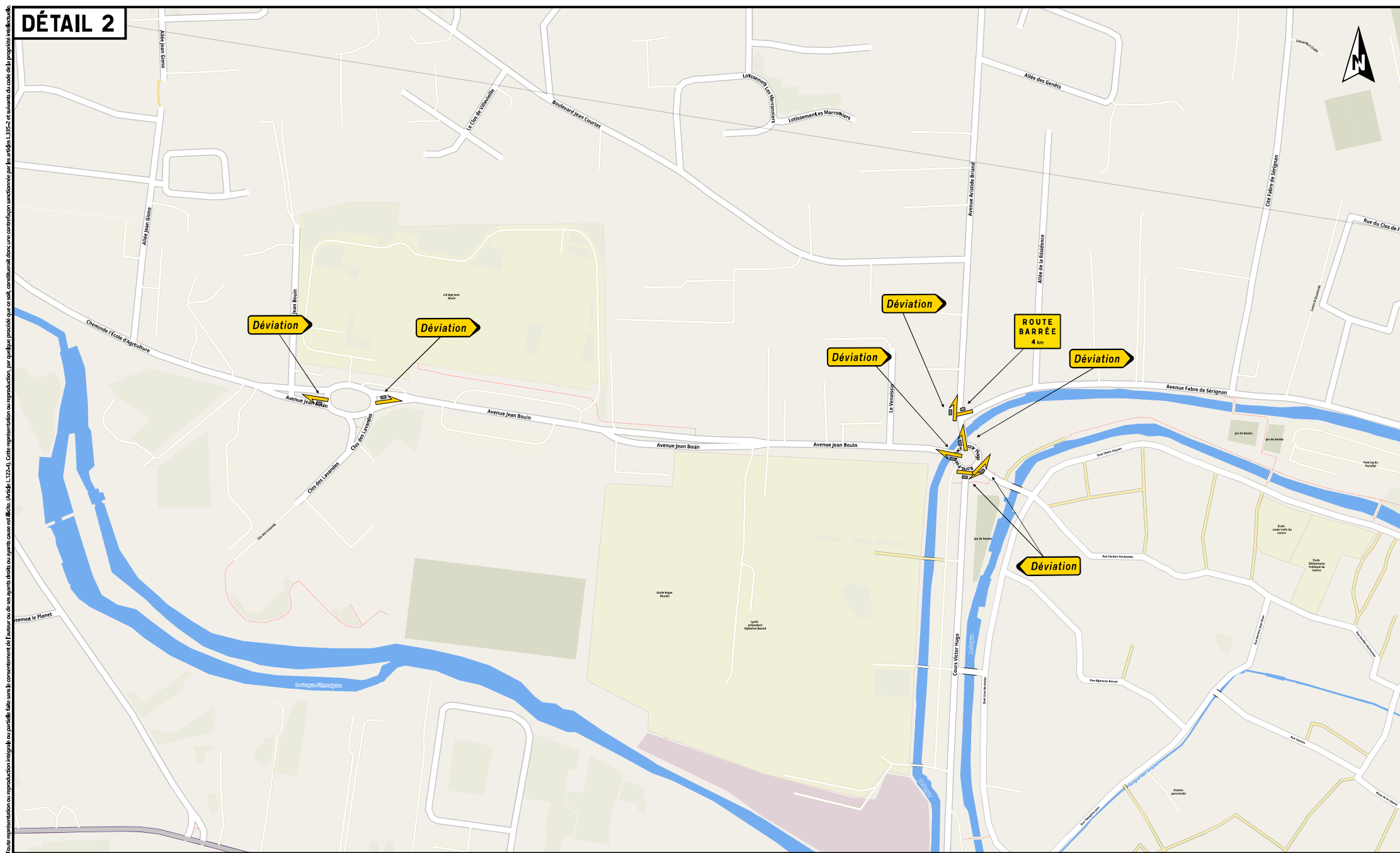
Date d'édition :
17/09/2026

Indice :
C

Vérifié par :
David BORGNET
davidborgnet@miditracage.com

Légende :

- | | | | | | |
|--|--|--|----------------|--|------------|
| | Zone de travaux | | S.M.V Type K16 | | K5a (Cône) |
| | Signalisation verticale de police | | S.M.V BT4 | | Balise K5c |
| | Signalisation verticale de jalonnement | | | | Balise K5d |



AGENCE d'Avignon
 ZA de Gromelle, 400 Chemin des Roseaux
 84450 SAINT SATURNIN LES AVIGNON
 Tel : 04 90 33 01 69



Référence :
 AVI-26-043

Édité par :
 Nicolas SEJAUD
 nicolassejaud@miditracage.com

Date d'édition :
 17/09/2026

Indice :
 C

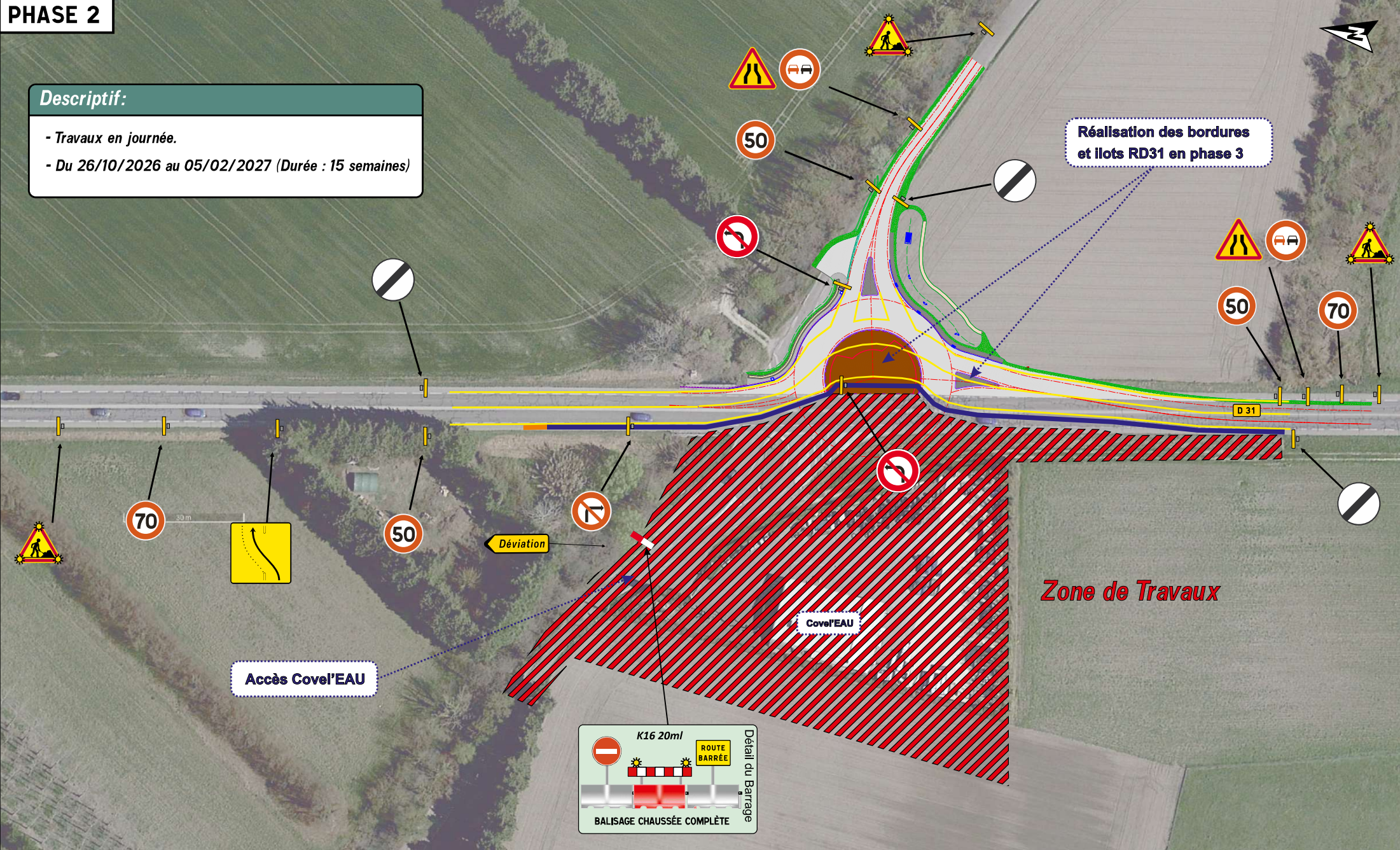
Vérifié par :
 David BORGNET
 davidborgnet@miditracage.com

Légende :

- Zone de travaux
- S.M.V Type K16
- K5a (Cône)
- Signalisation verticale de police
- S.M.V BT4
- Balise K5c
- Signalisation verticale de jalonnement
- Balise K5d

Descriptif:

- Travaux en journée.
- Du 26/10/2026 au 05/02/2027 (Durée : 15 semaines)





AGENCE d'Avignon
ZA de Gromelle, 400 Chemin des Roseaux
84450 SAINT SATURNIN LES AVIGNON
Tel : 04 90 33 01 69



AMÉNAGEMENT DE VOIRIE

Aménagement Rond-Point RD 31, VELLERON

 **Référence :**
AVI-26-043

 **Édité par :**
Nicolas SEJAUD
nicolassejaud@miditrage.com

 **Date d'édition :**
17/09/2026

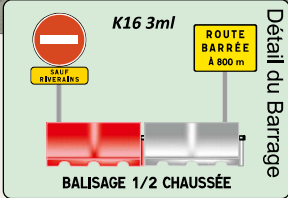
 **Indice :**
C

 **Vérifié par :**
David BORGNET
davidborgnet@miditrage.com

Légende :

 Zone de travaux	 S.M.V Type K16	 K5a (Cône)
 Signalisation verticale de police	 S.M.V BT4	 Balise K5c
 Signalisation verticale de jalonnement		 Balise K5d

PLAN DE DÉVIATION
OUEST



AGENCE d'Avignon

ZA de Gromelle, 400 Chemin des Roseaux
84450 SAINT SATURNIN LES AVIGNON
Tel : 04 90 33 01 69

AMÉNAGEMENT DE VOIRIE

Aménagement Rond-Point RD 31, VELLERON

Référence :
AVI-26-043

Édité par :
Nicolas SEJAUD
nicolassejaud@miditracage.com

Date d'édition :
17/09/2026

Indice :
C

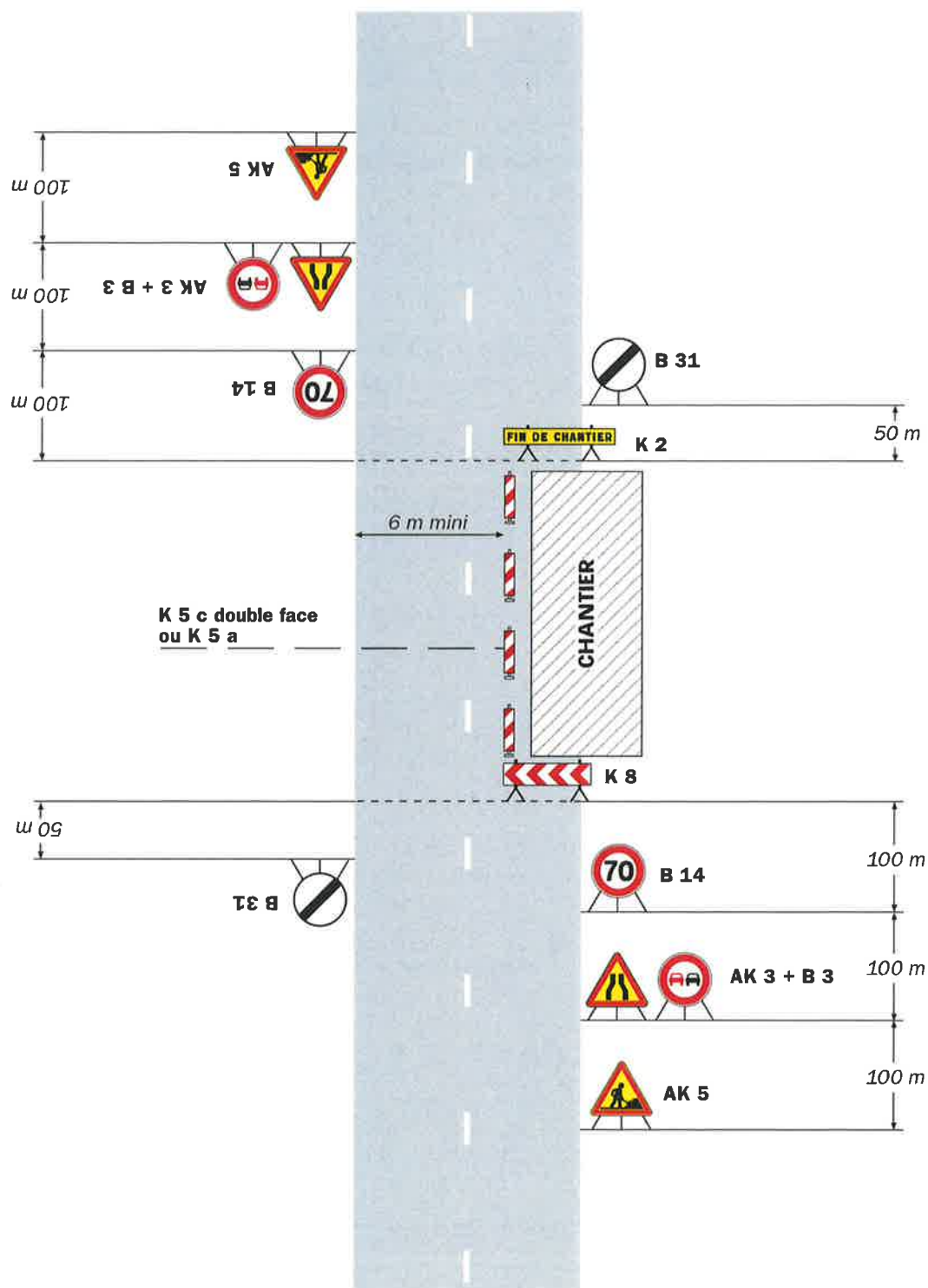
Vérifié par :
David BORGNET
davidborgnet@miditracage.com

Légende :

	Zone de travaux		S.M.V Type K16		K5a (Cône)
	Signalisation verticale de police		S.M.V BT4		Balise K5c
	Signalisation verticale de jalonnement				Balise K5d

Fort empiétement

Circulation à double sens
Route à 2 voies



Remarque(s) :

- L'empiétement du chantier impose un déport de trajectoire notable pouvant chevaucher l'axe de la chaussée. Il permet cependant le croisement des véhicules dans des conditions de sécurité acceptables.

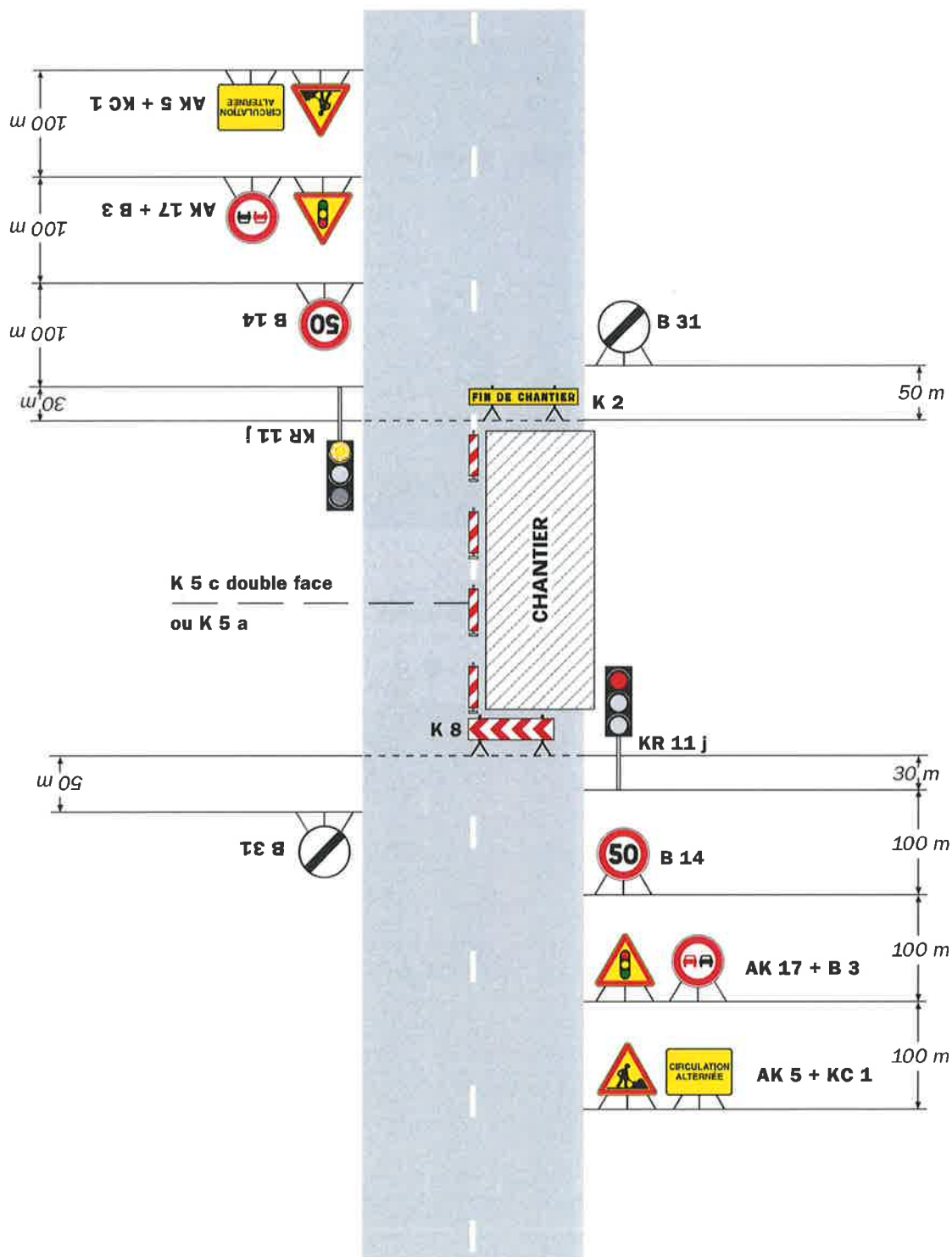
- Un marquage de délimitation des deux voies ouvertes au droit du chantier peut être utile sur un chantier de longue durée ou si sa longueur dépasse 500 m.

Chantiers fixes

CF24

Alternat par signaux tricolores

Circulation alternée
Route à 2 voies



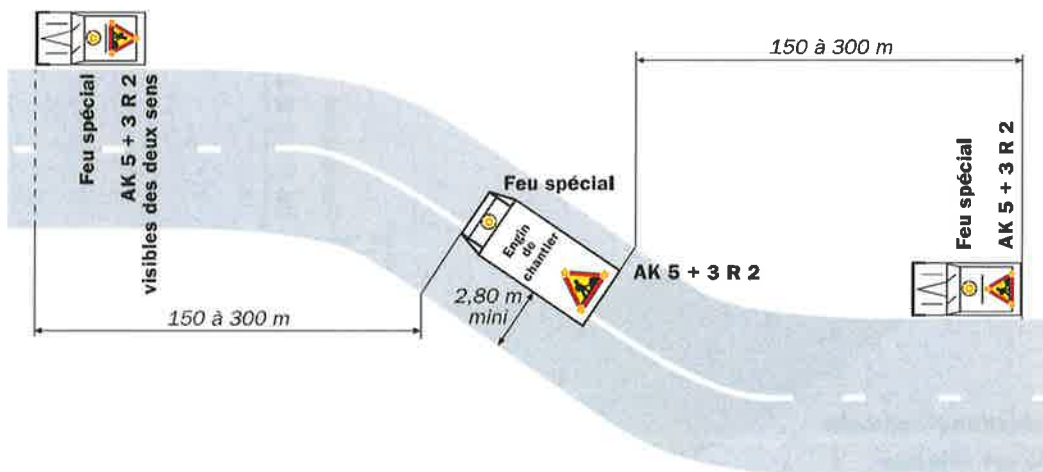
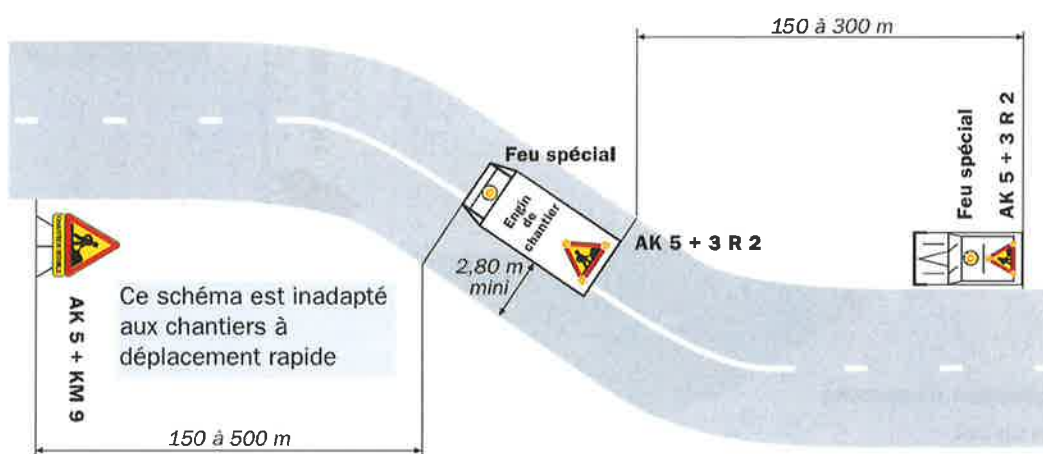
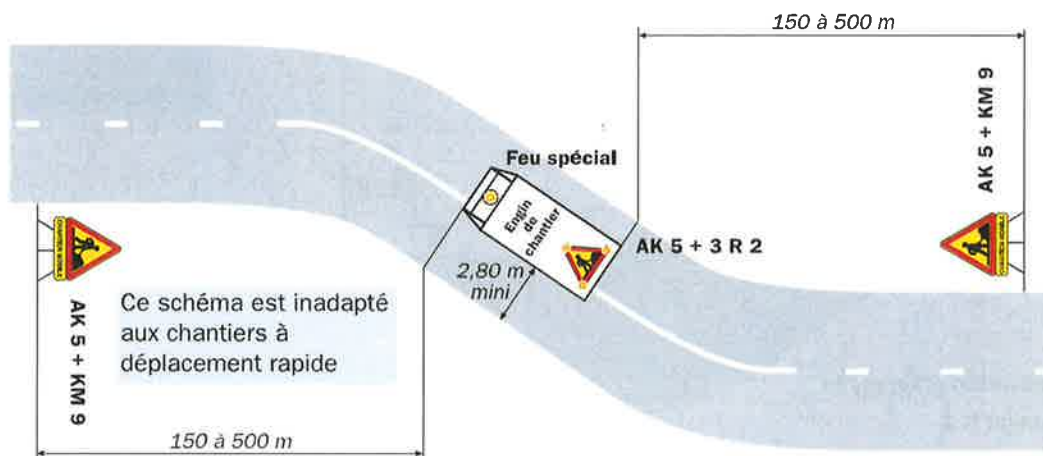
Remarque(s) :

- Schéma à appliquer notamment lorsque l'alternat doit être maintenu de nuit, en absence de visibilité réciproque.
- Pour le réglage des signaux tricolores : Cf. Signalisation temporaire - Les alternats.

- Un panneau B 14 de limitation de vitesse à 70 km/h peut éventuellement être intercalé entre les panneaux AK 5 et AK 17.

Avec empiètement sur la voie opposée

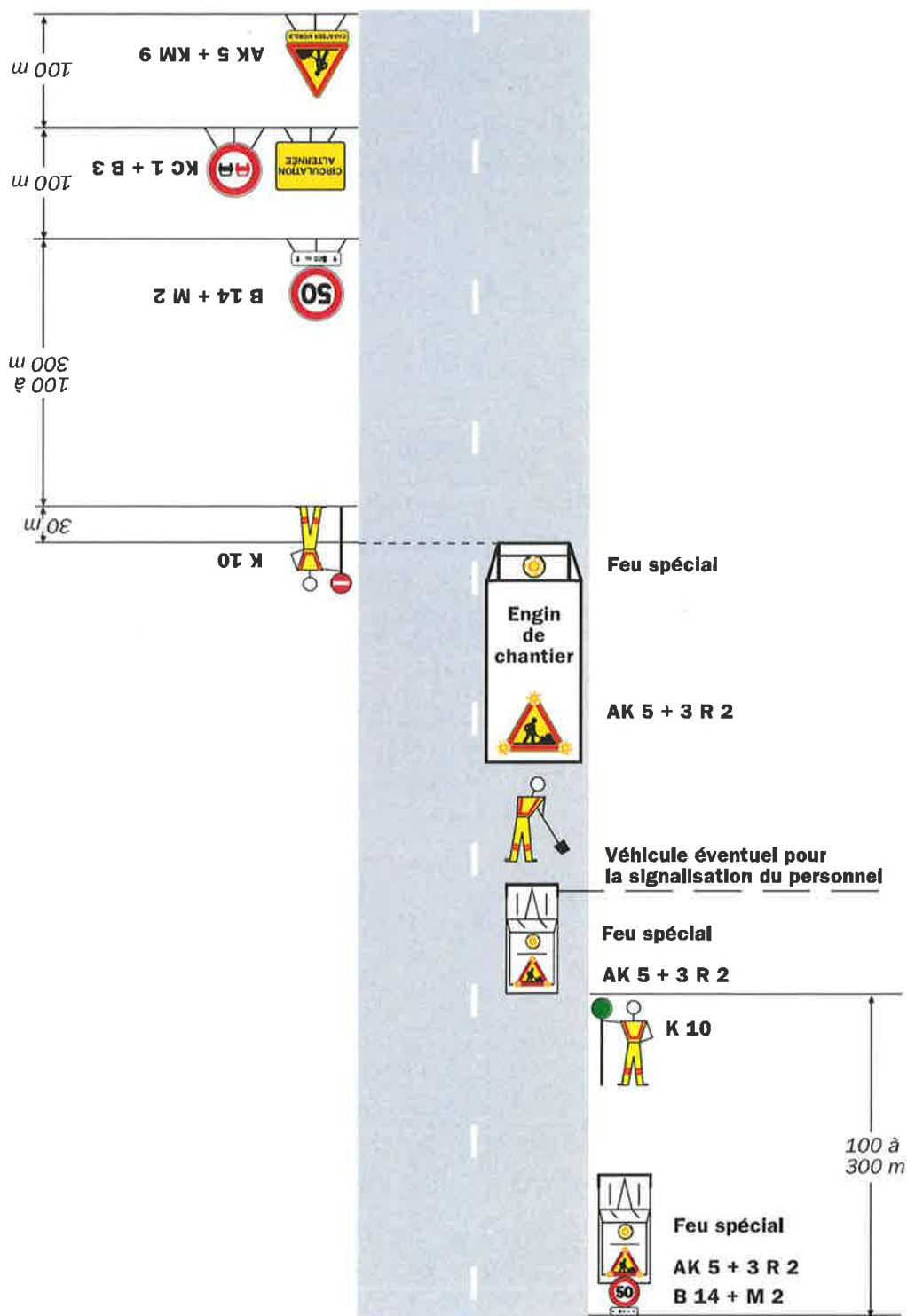
Circulation à double sens

**Remarque(s) :**

- En cas de visibilité correcte, la ou les deux signalisations d'approche peuvent être supprimées. Si la largeur laissée libre à la circulation est inférieure à 2,80 m, une déviation poids lourds doit être envisagée.

- Le véhicule d'accompagnement circule le plus à droite possible. A l'approche d'une zone à visibilité réduite, il s'arrête et ne reprend sa marche que lorsque le chantier a dépassé cette zone.

Trafic ou conditions de visibilité justifiant un alternat



Remarque(s) :

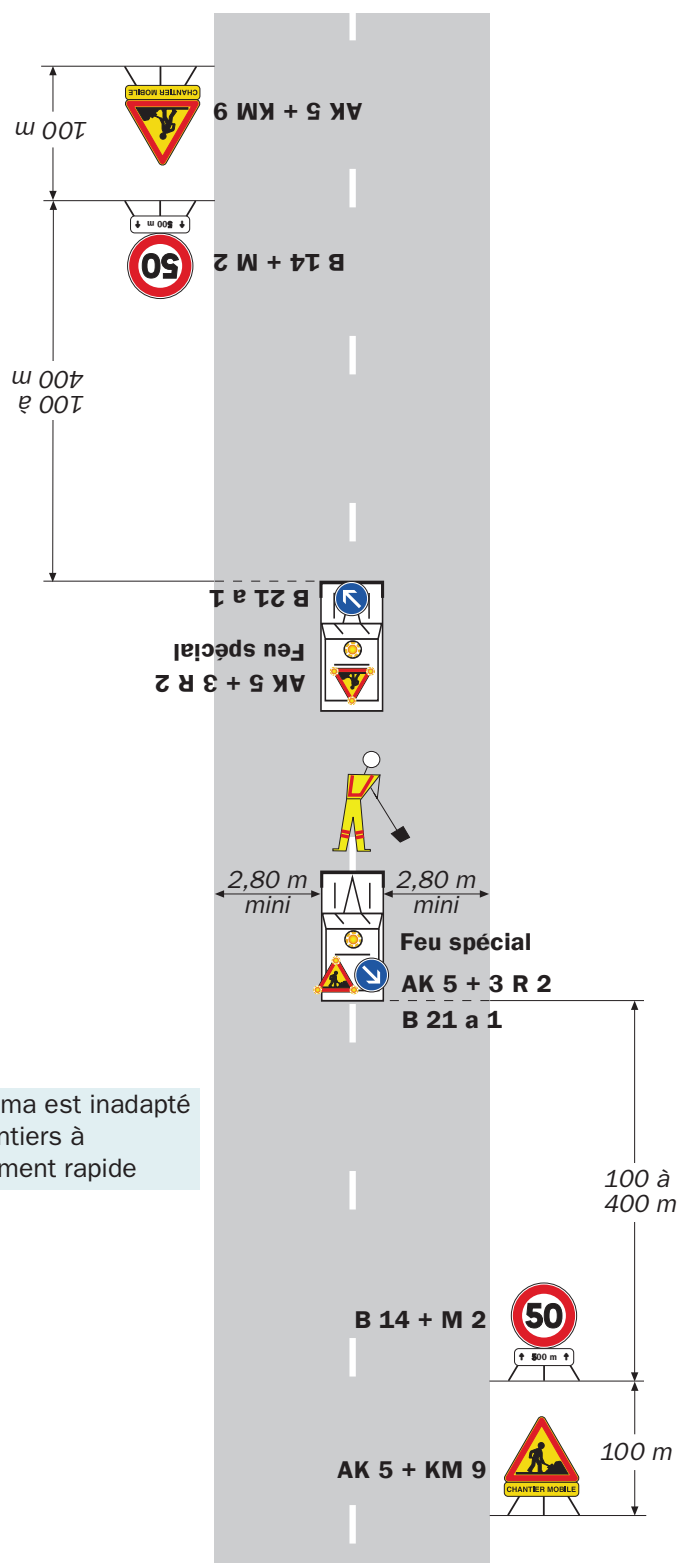
- Ce schéma représente la signalisation d'approche, portée par véhicule dans un sens et posée au sol dans l'autre sens. En pratique, la signalisation d'approche peut être, soit comme sur le schéma, soit posée au sol pour

les deux sens, soit portée par véhicules pour les deux sens.

- Les véhicules doivent être équipés de bandes alternées de signalisation rouges et blanches.

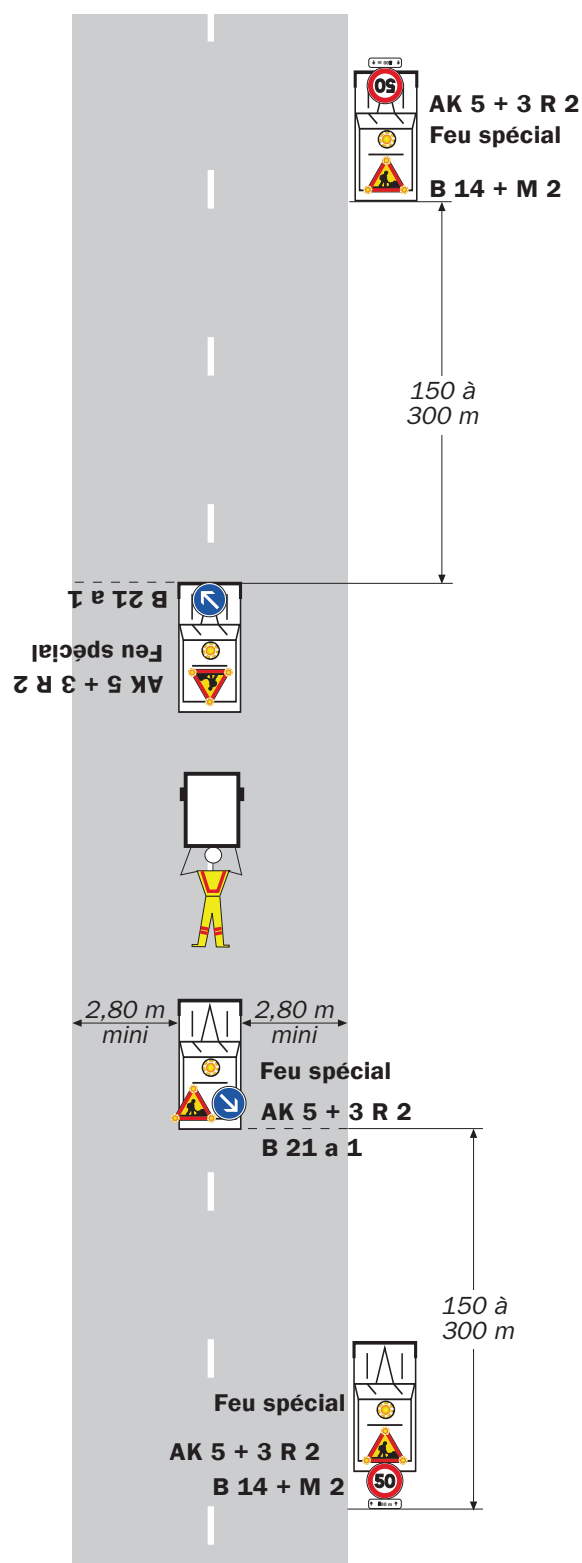
Personnel exposé en axe

Signalisation d'approche posée au sol



Ce schéma est inadapté aux chantiers à déplacement rapide

Signalisation d'approche portée par véhicule



Remarque(s) :

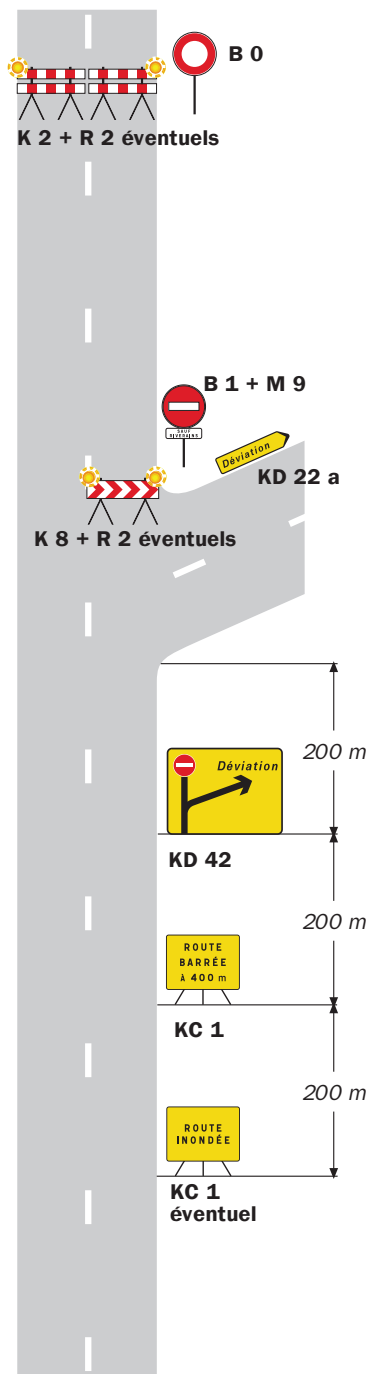
- Si la largeur laissée libre à la circulation est inférieure à 2,80 m, une déviation poids lourds doit être envisagée.
- Les véhicules effectuant la signalisation d'approche roulent le plus à droite possible, sur l'accotement si celui-ci le permet.

- Les véhicules doivent être équipés de bandes alternées de signalisation rouges et blanches.

Site d'entrée au niveau de la coupure

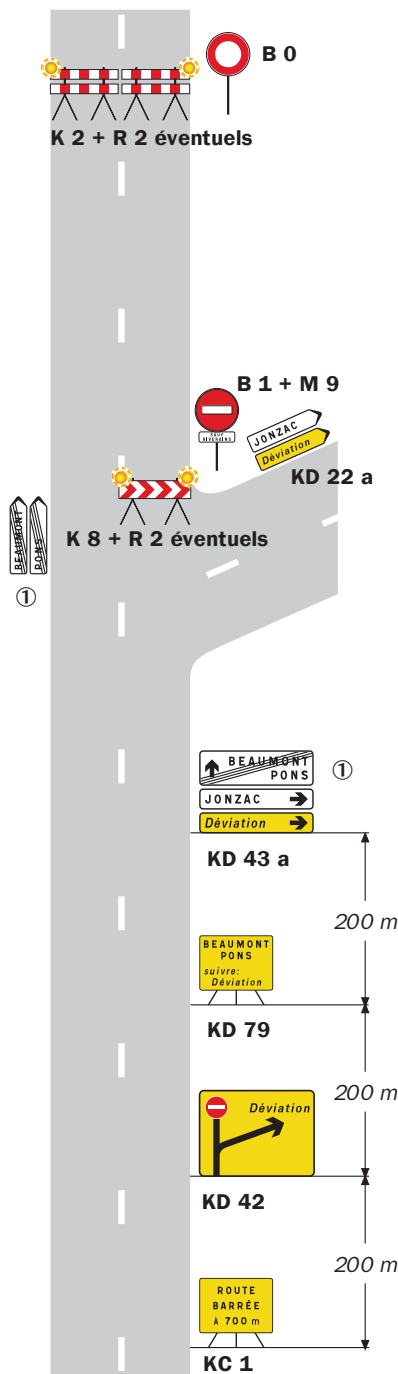
Déviation

Site d'entrée sans signalisation permanente

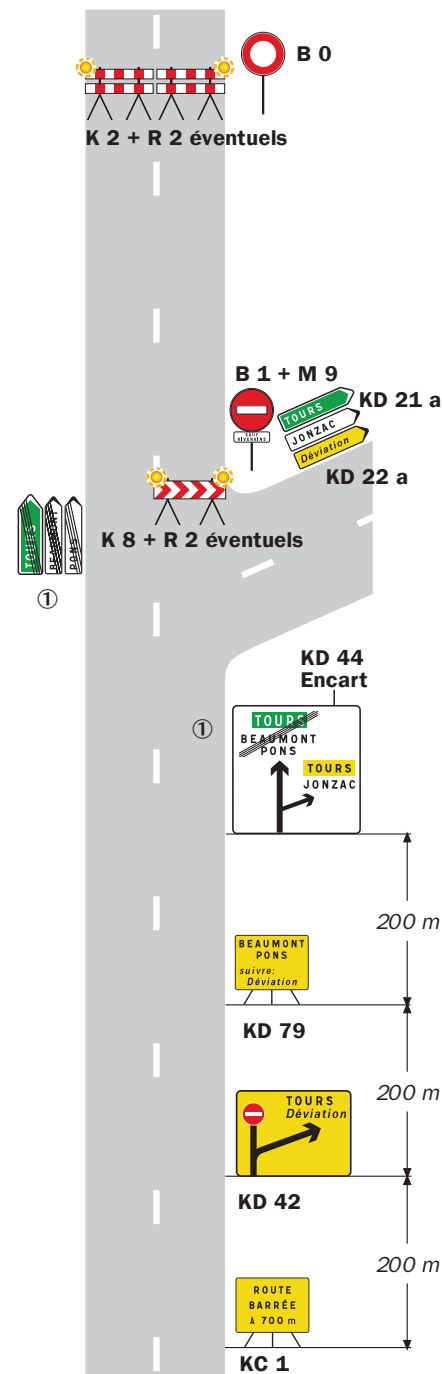


Site d'entrée avec signalisation permanente

Présignalisation par D 43 Déviation de liaisons blanches



Présignalisation par D 42 Déviation d'une liaison verte et de liaisons blanches



Remarque(s) :

- L'accès des riverains est autorisé entre le site d'entrée de la déviation et le site de coupure.

① Mentions à occulter en totalité.